



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 29 août 2022 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: Monsieur le conseiller Louis Martin, président

Monsieur le maire Bruno Marchand

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Marie-Josée Asselin	Stevens Mélançon
Marie-Pierre Boucher	Éric Ralph Mercier
Patricia Boudreault-Bruyère	Maude Mercier Larouche
Anne Corriveau	Isabelle Roy
Mélissa Coulombe-Leduc	Jackie Smith
Alicia Despins	Catherine Vallières-Roland
Bianca Dussault	Steeve Verret
Jean-François Gosselin	Claude Villeneuve
Pierre-Luc Lachance	David Weiser
Claude Lavoie	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Julien Lefrançois, assistant-greffier

Est absente: Madame la conseillère Véronique Dallaire, vice-présidente

### **Ouverture de la séance**

---

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

### **CV-2022-0754 Adoption de l'ordre du jour**

---

Conformément à l'article 77 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, au nom du comité exécutif, demande de retirer de l'ordre du jour le sommaire décisionnel AP2022-590 intitulé: *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour*

*l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces – Lots 2 à 6 et 8 à 10 (Appel d'offres public 77853).*

Le greffier mentionne qu'une nouvelle version du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 11017Md et 11104Md quant à l'aménagement d'un tablier de manoeuvre*, R.V.Q. 3048, a été remise aux élus avant l'adoption de celui-ci considérant une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture du sommaire GT2022-343.

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0755** **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 4 juillet 2022**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 4 juillet 2022, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de monsieur le maire Bruno Marchand sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 6 juillet 2022 et dépôt du procès-verbal**

---

Monsieur le maire Bruno Marchand fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 6 juillet 2022 et dépose le procès-verbal.

## **Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt d'une lettre datée du 10 août 2022 désignant madame la conseillère Bianca Dussault à titre de cheffe de la deuxième opposition suivant le *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722;
- Dépôt d'une lettre datée du 11 août 2022 de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, indiquant qu'il est le conseiller désigné du parti *Québec 21* suivant la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);
- Dépôt, par monsieur Louis-H. Campagna, président du Conseil de quartier de Saint-Roch, de la résolution CA22-06-42 – *Concernant une expression de reconnaissance pour divers gestes posés par la nouvelle administration municipale au bénéfice des conseils de quartier*, adoptée par le conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Roch le 28 juin 2022;
- Dépôt, par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Isabelle Roy, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 juillet 2022, relative au terrain de l'ancien Gailuron;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve et madame la conseillère Alicia Despins, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 juillet 2022, relative à la *Création d'un excédent de fonctionnement affecté de proximité pour des actions de la Politique de viabilité hivernale, et virement à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité*;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Josée Asselin, d'une réponse à une question posée par messieurs les conseillers Jean-François Gosselin et Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 juillet 2022, relative à l'*Entente entre la Ville de Québec et Investissement Québec, pour la réalisation de projets technologiques en lien avec l'implantation de la collecte des résidus alimentaires (Dossier 77960)*;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 juillet 2022, relative aux *Contributions financières relatives au Programme de contribution pour l'aménagement des parcs-écoles*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 juillet 2022, relative aux *Amendements à la Politique d'attribution et de tarification des heures de glace*;
- Dépôt, par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 juillet 2022, relative à la liste des sous-comités.

## **Matière nécessitant une consultation publique**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

## **Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions est tenue pour une durée de 30 minutes.

- Dépôt, par monsieur Dominic Beaumont, d'une photographie relative à une demande de permis dans un secteur en pente.

## **Avis de proposition**

---

## **Nouvel avis de proposition**

---

Monsieur le conseiller Claude Villeneuve dépose un avis de proposition, appuyé par madame la conseillère Isabelle Roy, demandant que la Ville de Québec tienne, dès que possible, un comité plénier sur le projet de troisième lien pour permettre aux citoyens et aux élus de la Ville de bien comprendre les impacts du projet sur les aménagements et la circulation à Québec.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, le texte de l'avis de proposition est référé au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège à 19 h 15 pour exercer son droit de parole et monsieur le vice-président Steeve Verret le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

## Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

---

**CV-2022-0756** Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Louis Martin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 juillet 2022, demandant que la Ville de Québec compense financièrement, pour tous les vols autorisés par ses représentants, depuis le début de l'année 2022, par un partenariat avec un organisme québécois reconnu tel que *Carbone boréal*, et que cette compensation soit clairement précisée aux sommaires décisionnels publics et qu'elle soit comptabilisée annuellement - **PA2022-093 (Ra-2364)**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PA2022-093. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Louis Martin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Roy, en modifiant le texte de la proposition.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Louis Martin déclare qu'il ne maintient pas son avis de proposition tel que rédigé, mais qu'il se rallie plutôt à la recommandation du comité exécutif indiquée dans le sommaire décisionnel PA2022-093. L'avis de proposition ainsi modifié se lit comme suit :

Attendu que le dernier rapport du *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* (GIEC) conclut qu'il ne nous reste que trois ans pour plafonner les émissions de gaz à effet de serre (GES) mondiales;

Attendu que les déplacements d'élus et d'employés de la Ville nécessitant du transport aérien sont parfois inévitables;

Attendu que l'avion est le moyen de transport le plus polluant;

Attendu que la Ville de Québec a adhéré à la *Déclaration de Paris* en 2021, et qu'elle a adopté la même année sa *Stratégie de développement durable*;

Attendu que la Ville ne peut ignorer les émissions de GES causées par le transport aérien de ses représentants;

Attendu que la Ville devrait considérer cette résolution comme une première étape avant d'y ajouter d'autres activités où ses émissions de GES devraient être compensées;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Louis Martin,

appuyé par madame la conseillère Isabelle Roy,

il est proposé que la Ville de Québec complète l'analyse afin de déterminer la meilleure option possible afin de compenser financièrement tous les vols autorisés par ses représentants, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2022, et de rendre compte publiquement des compensations.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Proposition sans préavis**

---

### **CV-2022-0757 Félicitations à monsieur Robert Lepage pour l'obtention du *Prix de la Fondation du Japon 2022***

---

Attendu que monsieur Robert Lepage, acteur, metteur en scène, dramaturge et réalisateur, a reçu le *Prix de la Fondation du Japon 2022*;

Attendu qu'à chaque année, la *Fondation du Japon* remet un prix à une personne ayant contribué de manière significative à la promotion de l'amitié entre le Japon et d'autres pays à travers des activités académiques, artistiques et culturelles;

Attendu qu'il est le premier Canadien à recevoir cette distinction depuis la création de la fondation en 1973;

Attendu que monsieur Robert Lepage a contribué de façon notable à la promotion d'une meilleure compréhension mutuelle internationale à travers les arts de la scène au cours des 40 dernières années;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur Robert Lepage pour cette reconnaissance méritée et soulignent son apport inestimable à la vie culturelle de la ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité

### **CV-2022-0758 Hommage à monsieur Jacques Plante, architecte de renom de Québec**

---

Attendu que le 4 juillet 2022, est décédé monsieur Jacques Plante, architecte de renom de Québec, une ville qu'il chérissait;

Attendu que ce professeur titulaire de l'*École d'architecture de l'Université Laval* a contribué admirablement au mieux-être des citoyens de Québec par son travail rigoureux et créatif, respectueux de l'environnement et du patrimoine;

Attendu qu'après des études au *Massachusetts Institute of Technology* (MIT), c'est à Québec qu'il choisit de s'investir et de s'engager; pensons notamment aux projets qu'il a pilotés comme la transformation du *Palais Montcalm* en *Maison de la musique*, la *Caserne Dalhousie*, les théâtres *La Bordée*, *Le Périscope* ainsi que *Le Diamant*;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu que les membres du conseil de la ville reconnaissent l'apport du travail de monsieur Jacques Plante pour la beauté et la qualité du bâti dans la ville, et soulignent la passion qu'il a su transmettre à plusieurs cohortes d'étudiants de l'*École d'architecture de l'Université Laval*.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0759 Hommage à madame Hélène Bhérier-Pelletier, veuve de monsieur Jean Pelletier, ancien maire de la Ville de Québec, et sincères condoléances à sa famille et à ses proches**

---

Attendu que le 18 juillet 2022, madame Hélène Bhérier-Pelletier, veuve de monsieur Jean Pelletier qui a été maire de la Ville de Québec de 1977 à 1989, s'est éteinte à l'âge de 82 ans à Québec;

Attendu que celle qui a été Première dame de la Ville de Québec pendant 12 ans était la fille de monsieur Wilbrod Bhérier, homme d'affaires et mécène, qui a su lui transmettre son amour pour l'art, dont la musique et la peinture, ainsi que son sens de l'engagement envers la communauté;

Attendu que les citoyens de Québec doivent à madame Hélène Bhérier-Pelletier la traditionnelle exposition *Crèches d'ici et d'ailleurs*, présentée chaque année depuis 35 ans par *L'Institut Canadien de Québec* à la bibliothèque Gabrielle-Roy;

Attendu que plusieurs organisations ont eu la chance de bénéficier du dévouement de cette grande dame telles que la *Fondation de l'Orchestre symphonique de Québec*, *La Maison Michel-Sarrazin*, ainsi que le *Musée national des beaux-arts du Québec*, contribuant ainsi à la démocratisation et à la diffusion de l'art au plus grand nombre;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu que les membres du conseil de la ville offrent leurs plus sincères condoléances à la famille de madame Hélène Bhérier-Pelletier, particulièrement à ses enfants Jean et Marie, ainsi qu'à ses proches.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0760 Hommage à monsieur Pierre Jobin, agent d'artistes, et sincères condoléances à sa famille et à ses proches**

---

Attendu que monsieur Pierre Jobin nous a quittés le 4 janvier 2022, à l'âge de 78 ans;

Attendu que monsieur Pierre Jobin a accompagné de nombreux artistes québécois dans leur carrière, dont Félix Leclerc;

Attendu que monsieur Pierre Jobin a grandement contribué à la communauté artistique de la ville de Québec;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Jackie Smith,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

il est résolu que les membres du conseil de la ville reconnaissent la contribution au monde artistique de monsieur Pierre Jobin et offrent leurs plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0761 Hommage et remerciements à monsieur Michel Côté pour ses 34 années de service dans le domaine de la diffusion au Québec**

Attendu que monsieur Michel Côté a récemment annoncé qu'il quittait la barre de la direction de la programmation du *Grand Théâtre de Québec*, après 34 ans au service de la société d'État;

Attendu qu'au fil des ans, cet homme féru de musique, tous genres confondus, a su démocratiser l'accès à la grande institution culturelle, sise sur le boulevard René-Lévesque;

Attendu que son talent, son intuition et sa sensibilité ont sans contredit influencé les agents de diffusion des différents réseaux de la diffusion au Québec;

Attendu que, durant plusieurs décennies, le travail de monsieur Michel Côté a permis au public de Québec et d'ailleurs de découvrir et de s'émerveiller devant des groupes de musique, de grands spectacles de danse, ou encore, devant des conteurs ou des humoristes au talent remarquable;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu que les membres du conseil de la ville remercient monsieur Michel Côté pour l'excellence de son travail et l'aide qu'il a offerte à la relève dans le domaine de la diffusion au Québec, le saluent également pour les nombreux talents qu'il a permis de faire découvrir et lui souhaitent une riche continuité et des projets qui continueront à le faire vibrer.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0762 Félicitations à monsieur Nicolas Knap, ayant remporté la course *Boston Light Swim* le 13 août 2022, aux États-Unis**

Attendu que monsieur Nicolas Knap a réalisé plusieurs exploits à la nage au Québec et à travers le monde, notamment la traversée du détroit de Gibraltar en 2019, la traversée entre Saint-Joseph-de-la-Rive et L'Isle-aux-Coudres en 2020 et la traversée de Grosse-Île à Berthier-sur-Mer en 2021;

Attendu que le 13 août 2022, le nageur a remporté la *Boston Light Swim*, la plus vieille course traditionnelle en eau libre aux États-Unis;

Attendu que le 20 août 2022, le marathonien des eaux a été le premier à relier à la nage la marina de Cap-Rouge et le bassin Louise, réalisant ainsi un autre exploit pour promouvoir la baignade dans le fleuve Saint-Laurent;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère,



appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur Nicolas Knap pour ses exploits à la nage et saluent sa contribution à la valorisation de l'activité physique et du fleuve Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0763 Félicitations à monsieur William Dufour, jeune hockeyeur de Québec**

---

Attendu que monsieur William Dufour, un jeune hockeyeur de 20 ans de Québec, fait sa marque dans le hockey depuis plusieurs années;

Attendu que ce dernier a porté les couleurs des *Huskies de Rouyn-Noranda*, des *Saguenéens de Chicoutimi*, des *Voltigeurs de Drummondville* et des *Sea Dogs de Saint-Jean* (Nouveau-Brunswick) au cours de sa carrière junior;

Attendu qu'il fut le meilleur buteur de la *Ligue de hockey junior majeur du Québec* l'an dernier, avec une époustouflante récolte de 56 buts en 66 matchs, auxquels il a ajouté 60 mentions d'aide pour un total de 116 points;

Attendu que le choix de cinquième ronde des *Islanders de New York* en 2020 a couronné cette récolte d'un titre de joueur par excellence de la *Coupe Memorial*, emblème du hockey junior canadien;

Attendu qu'en plus de ses succès individuels, il a remporté la *Coupe Memorial* avec les *Sea Dogs de Saint-Jean* en juin dernier et la médaille d'or au *Championnat mondial de hockey junior* avec l'équipe canadienne des moins de 20 ans, devenant ainsi le 25<sup>e</sup> joueur de l'histoire du hockey junior canadien à remporter ces deux compétitions la même année;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur William Dufour pour cette année de hockey hors du commun et lui souhaitent tout le succès possible dans la poursuite de sa carrière avec les *Islanders de New York*.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0764 Hommage et félicitations à monsieur Fernand Marcotte pour l'ensemble de sa carrière dans le monde de la boxe**

---

Attendu que le nom de Fernand Marcotte est familier quand on parle de l'histoire de la boxe au Québec;

Attendu que monsieur Fernand Marcotte a marqué la boxe tout au long de sa carrière, notamment avec son combat contre Sugar Ray Leonard en

février 1979 à Miami ainsi que pour sa célèbre trilogie contre le boxeur torontois Eddie Melo, pour ne parler que de ceux-ci;

Attendu qu'il fut intronisé au *Panthéon des Sports du Québec* en 2019 pour l'ensemble de sa carrière;

Attendu que ce boxeur, originaire de Québec, a récemment vu l'ensemble de sa carrière être saluée par le club *Boxe Fit* en juillet 2022;

Attendu qu'il a eu un impact prépondérant sur le développement de ce que l'on appelle le « noble art » au Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par madame la conseillère Bianca Dussault,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur Fernand Marcotte pour l'ensemble de sa carrière dans le monde de la boxe.

Adoptée à l'unanimité

## **Rapports du comité exécutif**

---

## **Matières relevant de la compétence du conseil de la ville**

---

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 19 h 32.

**CV-2022-0765** **Entente entre la Ville de Québec et l'Office national du film du Canada, pour la production de l'oeuvre interactive et sonore *Les têtes ailleurs* présentée à la bibliothèque Gabrielle-Roy (Dossier 78173) - AP2022-603 (CT-2610923) — (Ra-2363)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'Office national du film du Canada (ONF), relative au versement d'une somme estimée à 173 950,86 \$ (plus TPS et TVQ applicables) ainsi qu'une somme maximale de 21 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour des services municipaux en biens et services pour la production de l'oeuvre interactive et sonore *Les têtes ailleurs*, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et conditionnellement à l'obtention préalable du gouvernement du Québec d'un décret autorisant la conclusion dudit accord en conformité des dispositions de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30);

2° la directrice du Service de la culture et du patrimoine à signer ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0766** **Adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec – Contrats débutant en 2022 – Zones C0003 et C0009 (Appel d'offres public 77477) - AP2022-605 (CT-2608011, CT-2608057) — (Ra-2363)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour le déneigement des rues de la ville de Québec – Contrats débutant en 2022, pour trois saisons hivernales, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 30 avril 2025, conformément à la demande publique de soumissions 77477 et à leurs soumissions respectives du 16 juin 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes :

- Zone C0003 : *Les Constructions Bé-Con inc.*, pour une somme de 4 521 140,85 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0009 : *Charles-Auguste Fortier inc.*, pour une somme de 2 924 703 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0767** **Adjudication de contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces – Lots 3, 9 et 10 (Appel d'offres public 77853) - AP2022-640 (CT-2610131, CT-2610362, CT-2616344) — (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces – Lots 3, 9 et 10, pour trois saisons successives, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 30 avril 2025, conformément à la demande publique de soumissions 77853 et à leurs soumissions respectives, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes :

- Lot 3 – Contrat C5039 : *Gaudreault & Frères inc.*, pour une somme de 123 243 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 20 juin 2022;
- Lot 9 – Contrat C5046 : *Bleau Terrassement & Pavage ltée*, pour une somme de 867 489 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 20 juin 2022;

- Lot 10 – Contrat C5047 : *Groupe GCH inc.*, pour une somme de 325 201,20 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 21 juin 2022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0768** **Convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, relative à la réalisation du projet *Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*, pour l'année 2022 - CU2022-070 (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser la conclusion de la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, relative aux modalités applicables au versement d'une aide financière au montant de 1 618 000 \$ à la Ville de Québec, dans le cadre du programme *Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*, pour l'année 2022, en vue de l'achat de divers documents, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention d'aide financière jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0769** **Modification d'un odonyme - Districts électoraux de Robert-Giffard et Maizerets-Lairet – Arrondissements de Beauport et de La Cité-Limoilou - CU2022-075 (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lavoie,

appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le changement de nom du tronçon du boulevard Henri-Bourassa identifié sur le plan-repère joint au sommaire décisionnel par l'odonyme suivant : *Baie-de-Beauport*, chemin de la;
- 2° de transmettre un avis aux propriétaires concernés afin de les informer du changement officiel et de la date d'entrée en vigueur.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0770** **Fermeture et affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de l'emprise du boulevard Saint-Jacques, connue et désignée comme étant le lot 6 387 158 du cadastre du Québec, et vente de ce lot – Établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'égout pluvial en faveur de la Ville, sur une partie du lot 3 810 797 du même cadastre – Arrondissement des Rivières - DE2022-571 (CT-2560185) — (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la fermeture et l'affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de l'emprise du boulevard Saint-Jacques, connue et désignée comme étant le lot 6 387 158 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 641,5 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire joint à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la vente d'un immeuble situé en bordure du boulevard Saint-Jacques, connu et désigné comme étant le lot 6 387 158 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 641,5 mètres carrés, à *Développement Denis Martel inc.*, pour une somme de 118 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux articles 7.1 et 12 de ladite offre d'achat jointe audit sommaire;
- 3° l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'égout pluvial en faveur de la Ville, sur une partie du lot 3 810 797 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 47,1 mètres carrés, tel qu'illustré sur ledit plan préliminaire joint à cette même offre d'achat d'immeuble, pour une somme de 5 500 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 12 de cette même offre d'achat jointe à ce même sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0771** **Intervention de la Ville de Québec à un acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada, pour des conduits souterrains situés en partie dans une servitude réelle et perpétuelle de piste cyclable que détient la Ville de Québec, sur une partie du lot 1 662 254 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2022-586 (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser la Ville de Québec à intervenir à un acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada, pour des conduits souterrains situés en partie dans une servitude réelle et perpétuelle de piste cyclable que détient la Ville de Québec, sur une partie du lot 1 662 254 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'acte de servitude joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Alicia Despins, Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret et David Weiser.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Éric Ralph Mercier et Stevens Mélançon.

En faveur : 16 Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2022-0772 Bail entre la Ville de Québec et *Les Immeubles Roussin ltée*, relatif à la location d'un local situé au 3045, avenue Maricourt – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2022-643 (CT-DE2022-643) — (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion du bail en vertu duquel *Les Immeubles Roussin ltée* louent, à la Ville de Québec, le local 150 situé au 3045, avenue Maricourt, connu et désigné comme étant le lot 1 662 507 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie locative de 3 500 pieds carrés, pour une période d'environ deux ans, débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2022 ou à la date de livraison dudit local, et se terminant le 31 août 2024, incluant une option de renouvellement de mois en mois, valide pour une période maximale de 12 mois, pour un loyer brut annuel de 91 595 \$ la première année, plus les taxes applicables. Pour la deuxième année et pour la période de renouvellement, le cas échéant, ce loyer sera majoré de 3,5 % annuellement, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit bail joint au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ce même bail.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0773 Remplacement du représentant de la Ville de Québec au sein des comités et du conseil d'administration de la *Fédération canadienne des municipalités* - DG2022-039 (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu :

- 1° de désigner monsieur le conseiller David Weiser à titre de représentant de la Ville de Québec pour siéger au sein des comités et du conseil d'administration de la *Fédération canadienne des municipalités* (FCM), en remplacement de madame la conseillère Catherine Vallières–Roland;
- 2° d'autoriser monsieur le conseiller David Weiser, pour la durée de son mandat, à participer aux comités et aux réunions du conseil d'administration de la *Fédération canadienne des municipalités* (FCM) qui se tiendront au Canada;
- 3° de demander au Service des finances de procéder, sur présentation de pièces justificatives, au remboursement des dépenses nécessaires à cette fin.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0774** **Création du Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels de la Ville de Québec - GA2022-004 (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

il est résolu d'approuver la création du Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels de la Ville de Québec, composé des membres suivants :

- le directeur général ou le directeur général adjoint qu'il désigne;
- le greffier;
- le responsable de l'accès à l'information;
- le responsable de la protection des renseignements personnels;
- le responsable de la gestion documentaire;
- le responsable de la sécurité de l'information;
- le responsable de l'accès à l'information du Service de police;
- le responsable de la protection des renseignements personnels du Service de police;
- le responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du vérificateur général, uniquement à l'égard des documents qu'il détient aux fins de la réalisation de son mandat, si ces derniers documents ne sont pas par ailleurs détenus par un organisme assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);
- le directeur du Service des technologies de l'information;

- toute autre personne dont l'expertise est requise pour ledit comité.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0775 Constitution d'un conseil de quartier dans le quartier 5-4 – Arrondissement de Beauport - GA2022-009 (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la création d'un conseil de quartier dans le quartier 5-4, conformément aux dispositions du *Règlement sur la constitution des conseils de quartier*, R.V.Q. 213;
- 2° la dénomination du conseil de quartier 5-4 sous le nom de *Conseil de quartier du Vieux-Bourg*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0776 Prise d'acte du dépôt du Rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable - IN2022-009 (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de prendre acte du dépôt du *Rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0777 Entente entre la Ville de Québec et Soirée reconnaissance sportive, relative au versement d'une subvention, pour l'organisation du Gala de l'athlète - LS2022-147 (CT-2613641) — (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Soirée reconnaissance sportive*, relative au versement d'une subvention de 110 000 \$, pour l'organisation du *Gala de l'athlète*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité



**CV-2022-0778** **Dépôt du dossier de candidature de la Ville de Québec pour le renouvellement de l'accréditation *Municipalité amie des enfants* - LS2022-150 (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère,  
appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu d'autoriser le dépôt du dossier de candidature de la Ville de Québec pour le renouvellement de l'accréditation *Municipalité amie des enfants*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0779** **Virement d'un montant de 1 211 152 \$ de l'activité 3750606 – *Soutien aux organismes* du budget de fonctionnement du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire vers les arrondissements, relativement au versement de subventions aux organismes reconnus ayant déposé des demandes dans le programme de *Soutien aux dépenses de fonctionnement* et dans les autres programmes du *Cadre de soutien aux organismes reconnus* pour la date de dépôt du 15 juin - LS2022-154 (CT-LS2022-154) — (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,  
appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu d'autoriser le Service des finances à procéder au virement de 1 211 152 \$ de l'activité 3750606 – *Soutien aux organismes* du budget de fonctionnement du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire vers les arrondissements, relativement au versement de subventions aux organismes reconnus ayant déposé des demandes dans le programme de *Soutien aux dépenses de fonctionnement* et dans les autres programmes du *Cadre de soutien aux organismes reconnus* pour la date de dépôt du 15 juin.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0780** **Avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et 9283-6022 Québec inc., relativement au projet du prolongement de l'avenue Roger-Lemelin – District électoral de Saint-Louis-Sillery – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - PA2022-089 (CT-2614808) — (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Maude Mercier Larouche,  
appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'avenant numéro 1 à l'entente intervenue le 17 mars 2017 entre la Ville de Québec et 9283-6022 *Québec inc.* en vertu de la résolution CV-2017-0060, relativement au projet du prolongement de l'avenue Roger-Lemelin, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant numéro 1 joint au sommaire décisionnel;
- 2° le greffier de la Ville et le directeur de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire à signer ce même avenant.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0781** **Canalisation d'un fossé sur les lots 1 042 555 et 1 750 142 avec projet domiciliaire – District électoral de Val-Bélair – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - PA2022-090 (CT-2617033) — (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Bianca Dussault,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Rénovation Michel Roberge inc.*, comprenant la canalisation d'un fossé de drainage des eaux pluviales parallèle au boulevard Pie-XI Sud, sur la propriété du promoteur, entre la limite sud du lot 5 759 647 du cadastre du Québec et la rue de l'Escarpement, sur une longueur approximative de 205 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement, ainsi que selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe audit sommaire;
- 2° d'autoriser *Rénovation Michel Roberge inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *Rénovation Michel Roberge inc.* à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après avoir reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion de ladite entente entre la Ville de Québec et *Rénovation Michel Roberge inc.*, relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à cette même entente jointe à ce même sommaire;
- 5° d'autoriser le directeur de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier à signer cette même entente jointe à ce même sommaire;
- 6° de céder, à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de cette même entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète

des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2 et ses amendements;

- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour les nouvelles portions d'infrastructures municipales ayant fait l'objet de cette cession;
- 8° d'autoriser un investissement de 96 639,10 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de cette même entente jointe à ce même sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Matières à soumettre au conseil d'agglomération**

---

**CV-2022-0782** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la structure administrative de l'Office du tourisme de Québec relativement au changement de nom de l'Office et abrogeant le Règlement de l'agglomération sur la tarification applicable à l'adhésion ainsi qu'à la fourniture de services de l'Office du tourisme de Québec, R.A.V.Q. 1505 - DQ2022-010 (Ra-2362)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la structure administrative de l'Office du tourisme de Québec relativement au changement de nom de l'Office et abrogeant le Règlement de l'agglomération sur la tarification applicable à l'adhésion ainsi qu'à la fourniture de services de l'Office du tourisme de Québec*, R.A.V.Q. 1505.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0783** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec – Contrats débutant en 2022 – Zones C0004, C0008, C0076 et C0225 (Appel d'offres public 77477) - AP2022-552 (CT-2608043, CT-2608059, CT-2608066, CT-2608070) — (Ra-2363)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour le déneigement des rues de la ville de Québec – Contrats débutant en 2022, pour trois saisons hivernales, du

1<sup>er</sup> novembre 2022 au 30 avril 2025, conformément à la demande publique de soumissions 77477 et à leurs soumissions respectives du 16 juin 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes :

- Zone C0004 : *Jean Leclerc Excavation inc.*, pour une somme de 2 860 717,11 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0008 : *Hamel Construction inc.*, pour une somme de 3 822 070,32 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0076 : *Les Constructions Bé-Con inc.*, pour une somme de 4 559 128,53 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0225 : *Hamel Construction inc.*, pour une somme de 5 077 655,91 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0784** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Stéphane Fortin (ID. 161431) à titre de directeur par intérim du Service des projets industriels et de la valorisation - RH2022-651 (CT-RH2022-651) — (Ra-2363)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Stéphane Fortin (ID. 161431), employé permanent, à titre de directeur par intérim du Service des projets industriels et de la valorisation (D080) (poste 40035), avec effet rétroactif au 7 juillet 2022, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0785** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Camions Globocam Québec et Lévis inc., pour le service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant les pièces chez le concessionnaire du fabricant Freightliner (Dossier 77833) - AP2022-462 (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Camions Globocam Québec et Lévis inc.*, pour le service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant les pièces chez le

concessionnaire du fabricant *Freightliner*, de la date d'adjudication au 31 mai 2025, pour une somme estimée à 319 062,53 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à sa proposition du 12 juillet 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes;

2° aux ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés d'y recourir selon leurs besoins.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0786** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement des contrats pour la fourniture et l'entretien des terminaux radio pour le service évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Québec – Volet 1 – Lots 1 et 2 (Appel d'offres public 50788) - AP2022-516 (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du renouvellement des contrats aux firmes suivantes, pour la fourniture et l'entretien des terminaux radio pour le service évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Québec (SÉRAQ) – Volet 1 – Lots 1 et 2, du 6 février 2022 au 5 août 2024, conformément à la demande publique de soumissions 50788 et aux prix unitaires de leur soumission respective pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : *Orizon Mobile (Radio-Onde inc.)*, pour une somme estimée à 460 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon les prix unitaires de sa soumission du 17 septembre 2018;
- Lot 2 : *Bell Mobilité inc.*, pour une somme estimée à 190 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon les prix unitaires de sa soumission du 23 novembre 2018.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0787** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture d'adaptateurs de transition pour conduite d'eau potable à cylindre d'acier vers fonte ductile (Appel d'offres public 78069) - AP2022-531 (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Forterra Conduite Sous Pression*, du contrat pour la fourniture d'adaptateurs de transition pour conduite d'eau potable à cylindre d'acier vers fonte ductile, de la date d'adjudication au 31 mai 2025, pour une somme estimée à 2 883 868 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande

publique de soumissions 78069 et aux prix unitaires de sa soumission du 20 juillet 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0788** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour l'opération des dépôts à neige Henri–Bourassa, Raymond et Sérénité – Contrats débutant en 2022 (Appel d'offres public 77478) - AP2022-553 (CT-2613109, CT-2613386, CT-2613392) — (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour l'opération des dépôts à neige Henri–Bourassa, Raymond et Sérénité – Contrats débutant en 2022, conformément à la demande publique de soumissions 77478 et à leur soumission respective du 20 juin 2022 pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes :

- 1° Lot 1 – Dépôt à neige Henri–Bourassa : *Paradis aménagement urbain inc.*, pour trois saisons hivernales, du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 30 avril 2023, du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 30 avril 2024 et du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 30 avril 2025, pour une somme de 2 067 900 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 2° Lot 2 – Dépôts à neige Raymond et Sérénité : *Charles–Auguste Fortier inc.*, pour deux saisons hivernales, du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 30 avril 2023 et du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 30 avril 2024, pour une somme de 1 446 300 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0789** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de manches filtrantes pour dépoussiéreurs *Procédair* (Appel d'offres public 77951) - AP2022-594 (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Filterfab Company*, du contrat pour la fourniture de manches filtrantes pour dépoussiéreurs *Procédair*, de la date d'adjudication au 30 avril 2025, pour une somme estimée à 287 250 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 77951 et aux prix unitaires de sa soumission du 20 juin 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0790 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le service de location et d'entretien de systèmes d'impression numérique multifonctionnels (Appel d'offres public 77640) - AP2022-613 (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Toshiba Tec Canada solutions d'affaires inc.*, du contrat pour le service de location et d'entretien de systèmes d'impression numérique multifonctionnels, pour une durée de trois ans à compter de la date d'adjudication, pour une somme estimée à 2 469 597,80 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 77640 et aux prix unitaires de sa soumission du 6 juillet 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0791 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec – Zone CLE0007 (Appel d'offres public 61140) - AP2022-623 (CT-2608708) — (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du renouvellement du contrat adjugé à *Les Constructions Bé-Con inc.*, pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec – Zone CLE0007, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 30 avril 2023, et du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 30 avril 2024, pour une somme de 1 870 422,75 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 61140 et à sa soumission du 7 août 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité



**CV-2022-0792** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant numéro 3 à l'entente du 1<sup>er</sup> janvier 2019 entre la Ville de Québec et le Groupe Plein Air Faune inc., relativement à la gestion des programmes, des activités, des services, des installations, de l'exploitation, de l'entretien et de l'administration de la base de plein air de Sainte-Foy (Dossier 52233) - AP2022-626 (CT-2614869) — (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant numéro 3 à l'entente du 1<sup>er</sup> janvier 2019 entre la Ville de Québec et le *Groupe Plein Air Faune inc.* en vertu de la résolution CA-2018-0305 du 5 juillet 2018, relativement à la gestion des programmes, des activités, des services, des installations, de l'exploitation, de l'entretien et de l'administration de la base de plein air de Sainte-Foy, afin de verser une somme supplémentaire de 169 868 \$ (plus TPS et TVQ applicables) à l'année 2022, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit avenant numéro 3 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0793** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour l'entretien hivernal du site complet d'ExpoCité et du 155, boulevard des Cèdres – Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres public 61437) - AP2022-636 (CT-2605533) — (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du renouvellement du contrat adjudgé à *Les Entreprises Lou-Vil inc.*, pour l'entretien hivernal du site complet d'ExpoCité et du 155, boulevard des Cèdres, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 30 avril 2023, et du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 30 avril 2024, pour une somme de 1 981 005,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à sa soumission révisée du 21 octobre 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0794** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la Société du domaine Maizerets inc., relative à l'entretien des aménagements paysagers du domaine de Maizerets et de l'Arboretum – 2022 à 2024 – Arrondissement de La Cité-Limoilou (Dossier 79218) - AP2022-637 (CT-2615782) — (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,



appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Société du domaine Maizerets inc.*, relative à l'entretien des aménagements paysagers du domaine de Maizerets et de l'Arboretum – 2022 à 2024 – Arrondissement de La Cité–Limoilou, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 15 novembre 2024, pour une somme de 452 942,58 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0795** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces – Lots 2, 4, 5, 6 et 8 (Appel d'offres public 77853) - AP2022-643 (CT-2610106, CT-2610141, CT-2610172, CT-2610175, CT-2610360) — (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces – Lots 2, 4, 5, 6 et 8, pour trois saisons successives, du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 30 avril 2025, conformément à la demande publique de soumissions 77853 et à leurs soumissions respectives, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes :

- Lot 2 - Contrat C5038 : *Paradis aménagement urbain inc.*, pour une somme de 211 727,24 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 21 juin 2022;
- Lot 4 - Contrat C5040 : *Gaudreault & Frères inc.*, pour une somme de 411 528 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 20 juin 2022;
- Lot 5 - Contrat C5041 : *Gaudreault & Frères inc.*, pour une somme de 300 096 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 20 juin 2022;
- Lot 6 - Contrat C5042 : *Service d'entretien Eddy Wagner inc.*, pour une somme de 750 962,89 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 20 juin 2022;
- Lot 8 - Contrat C5045 : *Service d'entretien Eddy Wagner inc.*, pour une somme de 464 398,62 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 20 juin 2022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0796** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour des travaux d'entretien des procédés et équipements – Incinérateur – Soudure haute pression (Appel d'offres public 77923) - AP2022-648 (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Alco-TMI inc.*, du contrat pour des travaux d'entretien des procédés et équipements – Incinérateur – Soudure haute pression, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2025, pour une somme estimée à 9 529 289,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 77923 et à sa soumission du 7 juillet 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0797** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement des contrats pour la fourniture et l'entretien des terminaux radio pour le service évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Québec – Volet 1 – Lot 3 (Appel d'offres public 50788) - AP2022-657 (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du renouvellement du contrat adjudgé à *Bell Mobilité inc.*, pour la fourniture et l'entretien des terminaux radio pour le service évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Québec (SÉRAQ) – Volet 1 – Lot 3, pour la période du 6 février 2022 au 5 août 2024, pour une somme estimée à 190 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 50788 et selon les prix unitaires de sa soumission du 23 novembre 2018, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0798** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Envol et Macadam*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival Envol et Macadam*, en 2022 - BE2022-093 (CT-2616815) — (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Envol et Macadam*,

relative au versement d'une subvention de 75 000 \$, et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, pour une somme maximale de 20 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival Envol et Macadam*, en 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0799** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la Corporation Événements Course de Québec, relative au versement d'une subvention, et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Marathon Beneva de Québec, une invitation santé Brunet*, en 2022 - BE2022-094 (CT-2616805) — (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la Corporation Événements Course de Québec, relative au versement d'une subvention de 125 000 \$, et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, pour une somme maximale de 300 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Marathon Beneva de Québec, une invitation santé Brunet*, en 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0800** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant 18 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, en raison de la pandémie de la COVID-19 - DE2022-589 (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant 18 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, en raison de la pandémie de la COVID-19, selon des termes et conditions conformes à ceux mentionnés audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0801** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de droit de passage et d'exécution de travaux sur une partie du lot 4 485 172 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2022-602 (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'autorisation de droit de passage et d'exécution de travaux sur une partie du lot 4 485 172 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété du *CHU de Québec – Université Laval*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite autorisation jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : madame la conseillère Bianca Dussault et messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Éric Ralph Mercier et Stevens Mélançon.

En faveur : 16 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2022-0802** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de droit de passage et d'exécution de travaux sur une partie du lot 4 485 171 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2022-603 (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'autorisation de droit de passage et d'exécution de travaux sur une partie du lot 4 485 171 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété du *CHU de Québec - Université Laval* et de la *Fondation des amis de l'Enfance (Québec) inc.*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite autorisation jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : madame la conseillère Bianca Dussault et messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Éric Ralph Mercier et Stevens Mélançon.

En faveur : 16 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2022-0803** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de droit de passage et d'exécution de travaux sur une partie du lot 6 366 482 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2022-604 (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de l'autorisation de droit de passage et d'exécution de travaux sur une partie du lot 6 366 482 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété de *Ivanhoé Cambridge II inc.* et de *Société en commandite DMA Laurier Québec*, ici représentée par son commandité, 9467-0296 *Québec inc.*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite autorisation jointe au sommaire décisionnel.

Madame la conseillère Maude Mercier Larouche demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : madame la conseillère Bianca Dussault et messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Éric Ralph Mercier et Stevens Mélançon.

En faveur : 16 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2022-0804** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de droit de passage et d'exécution de travaux sur une partie du lot 6 358 100 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2022-605 (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de l'autorisation de droit de passage et d'exécution de travaux sur une partie du

lot 6 358 100 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété de *Ivanhoé Ste-Foy inc.*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite autorisation jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : madame la conseillère Bianca Dussault et messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Éric Ralph Mercier et Stevens Mélançon.

En faveur : 16    Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2022-0805** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et 9358-3433 Québec inc. (MOS Racks), relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Valo-Capitale de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Commercialisation des produits MOS sur les marchés canadien et nord-américain - DE2022-613 (CT-DE2022-613) — (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 125 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Commercialisation des produits MOS sur les marchés canadien et nord-américain*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 9358-3433 Québec inc. (MOS Racks), relative au versement d'une subvention maximale de 125 000 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0806** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Soutien aux entreprises en entrepreneuriat technologique, en innovation et en exportation dans les secteurs prioritaires et stratégiques pour l'année 2022* - **DE2022-635** (CT-DE2022-635) — (Ra-2364)

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 825 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Soutien aux entreprises en entrepreneuriat technologique, en innovation et en exportation dans les secteurs prioritaires et stratégiques pour l'année 2022*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention maximale de 825 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0807** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Attraction d'investissements directs étrangers, de talents, d'étudiants et d'entrepreneurs internationaux pour l'année 2022* - **DE2022-636** (CT-DE2022-636) — (Ra-2364)

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 747 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Attraction d'investissements directs étrangers, de talents, d'étudiants et d'entrepreneurs internationaux pour l'année 2022*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention maximale



de 747 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0808** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vision du développement des activités agricoles et agroalimentaires dans l'agglomération de Québec 2015–2025* du *Fonds régions et ruralité*, pour la réalisation, par l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels, du projet *Système alimentaire territorialisé local et durable : diagnostic et plan d'action* - [DE2022-637](#) (CT-DE2022-637) — (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le *Fonds régions et ruralité* (FRR), pour la réalisation, par l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF), du projet *Système alimentaire territorialisé local et durable : diagnostic et plan d'action*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Vision du développement des activités agricoles et agroalimentaires dans l'agglomération de Québec 2015–2025*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0809** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la rue du Capitaine–Bernier, connu et désigné comme étant le lot 5 033 139 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - [DE2022-657](#) (CT-2618735) — (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de l'acquisition, à des fins municipales, du lot 5 033 139 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 6 730 mètres carrés, propriété de *9165–5688 Québec inc.*, pour une somme de 2 600 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente



jointe au sommaire décisionnel, et plus particulièrement aux articles 3 et 6.10 de ladite promesse de vente.

Monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : madame la conseillère Bianca Dussault et messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Éric Ralph Mercier et Stevens Mélançon.

En faveur : 16 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2022-0810** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'élaboration et de mise en oeuvre du plan de transition et d'action climatique relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1520 - PA2022-077 (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'élaboration et de mise en oeuvre du plan de transition et d'action climatique relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1520;
- 2° l'appropriation d'un montant de 400 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1520. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0811** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'élaboration et de mise en oeuvre du plan de transition et d'action climatique de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1519 - PA2022-079 (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération:

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'élaboration et de mise en oeuvre du plan de transition et d'action climatique de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1519;
- 2° l'appropriation d'un montant de 400 000 \$ à même le fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1519. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0812** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 368–2022 modifiant le règlement de zonage n° V–965–89 – Modification des usages autorisés zone C–V/C1, de la Ville de L'Ancienne–Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec - PA2022-085 (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 368–2022 modifiant le règlement de zonage n° V–965–89 – Modification des usages autorisés zone C–V/C1*, de la Ville de L'Ancienne–Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0813** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'amendement à l'entente entre la Ville de Québec et l'Association Y.W.C.A. de Québec, relative au versement d'une contribution financière dans le cadre de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements - PA2022-092 (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'amendement modifiant l'entente entre la Ville de Québec et l'Association Y.W.C.A. de Québec, relative au versement d'une contribution financière dans le cadre de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL–2) en vertu de la résolution CA–2022–0451 du 6 juillet 2022, selon des conditions substantiellement

conformes à celles mentionnées audit amendement joint au sommaire décisionnel;

2° de la cession, par l'*Association Y.W.C.A. de Québec* à *Société immobilière YWCA – Québec*, de tous ses droits et obligations résultant de cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0814** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications aux règles portant sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant la 1<sup>re</sup> Avenue – Arrondissement de La Cité–Limoilou - TM2022-021 (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux règles portant sur le stationnement :

Sur la 1<sup>re</sup> Avenue, sur le côté est, sur le tronçon compris entre la 9<sup>e</sup> Rue et la 10<sup>e</sup> Rue, les normes suivantes sont en vigueur :

- 1° « à partir de la 9<sup>e</sup> Rue, en direction nord, sur une distance de 18 mètres, le stationnement est permis pour une période de 90 minutes, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi;
- 2° à partir d'une distance de 18 mètres au nord de la 9<sup>e</sup> Rue, en direction nord, sur une distance de 56 mètres, l'arrêt d'un véhicule routier, à l'exception d'un autobus et des véhicules de promenade affectés au service de transport sur demande *Flexibus*, est interdit. »

Ces normes sont remplacées par les suivantes :

- 1° « à partir de la 9<sup>e</sup> Rue, en direction nord, sur une distance de 49 mètres, l'arrêt d'un véhicule routier, à l'exception d'un autobus et des véhicules de promenade affectés au service de transport sur demande *Flexibus*, est interdit;
- 2° à partir d'une distance de 49 mètres au nord de la 9<sup>e</sup> Rue, en direction nord, sur une distance de 25 mètres le stationnement est permis pour une période de 90 minutes, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi. »

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0815** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et 9183-6296 Québec inc., faisant également affaires sous le nom de Manoir de l'Ormière, relative à l'installation d'équipements de signaux lumineux à l'intersection du boulevard de l'Ormière et de la voie d'accès au Manoir de l'Ormière, situé au 5800, boulevard de l'Ormière - TM2022-182 (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 9183-6296 Québec inc., faisant également affaires sous le nom de Manoir de l'Ornière, relative à l'installation d'équipements de signaux lumineux à l'intersection du boulevard de l'Ornière et de la voie d'accès au Manoir de l'Ornière, situé au 5800, boulevard de l'Ornière, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

### **Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

### **Avis de motion et projet de règlement**

**CV-2022-0816** **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 11017Md et 11104Md quant à l'aménagement d'un tablier de manoeuvre, R.V.Q. 3048 - GT2022-343**

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 11017Md et 11104Md quant à l'aménagement d'un tablier de manoeuvre*, R.V.Q. 3048, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2022-0817** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 11017Md et 11104Md quant à l'aménagement d'un tablier de manoeuvre, R.V.Q. 3048 - GT2022-343*

---

Madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 11017Md et 11104Md*, situées à l'est de l'avenue Honoré-Mercier, au sud de la rue Richelieu, à l'ouest de la rue D'Auteuil et au nord de la rue Dauphine, dans le quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire.

Dans ces zones, l'obligation d'aménager un tablier de manoeuvre lorsqu'un quai de chargement ou de déchargement est aménagé ne s'applique plus.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**AM-2022-0818** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur l'enlèvement des matières résiduelles relativement à certaines dispositions, R.V.Q. 3050, et dépôt du projet de règlement - MR2022-002 (Ra-2364)*

---

Madame la conseillère Marie-Josée Asselin donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur l'enlèvement des matières résiduelles*. Afin d'améliorer la compréhension du règlement, il modifie et ajoute certaines définitions relatives aux concepts utilisés.

Il précise qu'il est interdit de renverser un contenant de matières résiduelles à moins d'y être autorisé.

Il ajoute trois plantes à la liste des plantes indésirables dans les bacs à ordures soit l'herbe à poux en graines, le panais sauvage et la phragmite exotique.

Il retire la mesure de longueur maximale d'un résidu encombrant.

Il prolonge d'une heure l'horaire de collecte des ordures et des matières recyclables en milieu mi-dense.

Enfin, le règlement apporte de nombreuses précisions d'ordre mineur afin d'améliorer l'efficacité du service d'enlèvement.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2022-0819** *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à la récupération, au recyclage, à l'entreposage ou à la transformation de résidus de béton, d'enrobés bitumineux ou de briques sur un site extractif, R.V.Q. 3097 - PA2022-084 (Ra-2364)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à la récupération, au recyclage, à l'entreposage ou à la transformation de résidus de béton, d'enrobés bitumineux ou de briques sur un site extractif*, R.V.Q. 3097.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2022-0820** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à la récupération, au recyclage, à l'entreposage ou à la transformation de résidus de béton, d'enrobés bitumineux ou de briques sur un site extractif, R.V.Q. 3097 - PA2022-084 (Ra-2364)*

---

Madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme afin d'autoriser, à certaines conditions, la récupération, le recyclage, l'entreposage ou la transformation de résidus de béton, d'enrobés bitumineux ou de briques à titre d'usage associé à un usage principal du groupe *I5 industrie extractive*. Il prévoit, en outre, les documents qui devront être fournis au soutien d'une demande de certificat d'autorisation pour l'exercice d'un tel usage. En conséquence, ces usages ne seront plus autorisés à titre conditionnel et les dispositions à cette fin sont supprimées.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**AM-2022-0821** *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'élaboration et de mise en oeuvre du Plan de transition et d'action climatique relevant de la compétence de proximité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3099, et dépôt du projet de règlement - PA2022-078 (Ra-2364)*

---

Madame la conseillère Marie-Josée Asselin donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux divers d'élaboration et de mise en oeuvre du plan de transition et d'action climatique portant sur des domaine relevant de la compétence de proximité, l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents de même que l'acquisition des biens, des immeubles et des servitudes ainsi que le versement de subventions et de contributions financières nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 4 000 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition des biens, des immeubles et des servitudes ainsi que le versement de subventions et de contributions financières ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2022-0822 Appropriation de 400 000 \$ au fonds général de la Ville - PA2022-078 (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'approprier un montant de 400 000 \$ à même le fonds général de la ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 3099. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2022-0823 Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de mise en oeuvre de l'écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3106, et dépôt du projet de règlement - PA2022-087 (Ra-2364)**

---

Madame la conseillère Marie-Pierre Boucher donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant divers travaux de mise en oeuvre de l'écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'acquisition des immeubles ou des servitudes à des fins municipales.

Ce règlement prévoit une dépense de 10 000 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques et l'acquisition des immeubles ou des servitudes ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2022-0824 Modification de la fiche 38101 – Écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres – Appropriation de 1 000 000 \$ au fonds général de la Ville - PA2022-087 (Ra-2364)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu :

1° de modifier la fiche 38101 – Écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres, afin d'y ajouter une somme de 6 874 000 \$ comme suit :

- 2022 : 204 000 \$;
- 2023 : 4 270 000 \$;
- 2024 : 2 400 000 \$;

2° d'approprier un montant de 1 000 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 3106. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2022-0825** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil relativement à la rémunération du président d'une commission consultative du conseil, R.V.Q. 3111, et dépôt du projet de règlement - DG2022-040 (Ra-2365)*

---

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le traitement des membres du conseil* afin d'octroyer au membre du conseil qui préside une commission consultative du conseil de la ville, formée conformément à la *Politique de participation publique de la Ville de Québec*, une rémunération équivalente à celle du président de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

#### **Adoption des règlements**

---

**CV-2022-0826** *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à l'obligation d'aménager un tablier de manoeuvre dans la zone 14050Mb, R.V.Q. 3057 - GT2021-477 (Ra-2364)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à l'obligation d'aménager un tablier de manoeuvre dans la zone 14050Mb, R.V.Q. 3057.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0827** *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 15030Cc, R.V.Q. 3067 - GT2022-070 (Ra-2364)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,



il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 15030Cc*, R.V.Q. 3067.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0828** *Règlement sur des travaux de réfection majeurs de rues et d'aménagement d'artères commerciales relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 3084 - **PA2022-046** (Ra-2364)

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de réfection majeurs de rues et d'aménagement d'artères commerciales relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 3084.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions est tenue pour une durée de 15 minutes.

### **Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège à 21 h 48 pour exercer son droit de parole et monsieur le vice-président Steeve Verret le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

## **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 21 h 52.

Louis Martin  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

Steeve Verret  
Vice-président

SO/cr